

PAE/JF 2018 : CRITERES DE FINANCEMENT ET CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le PAE/JF vise à contribuer à la réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes et des femmes à travers le financement de leurs microprojets. Les secteurs d'activités concernés sont : commerce, artisanat, agropastoral et service.

I. Critères de financements des microprojets des jeunes et des femmes

Groupe de promoteurs	Age	Type microprojet	Type d'accompagnement	Guichets spéciaux	Mode de financement
Jeunes du secteur informel	36-50 ans	Microprojets en création ou en exploitation	Octroie des financements individuels, en association ou en groupement	FASI	Prêt
Jeunes	18-35 ans			FAIJ	
Femmes	18-60 ans			FAARF	
Jeunes titulaires de diplôme post baccalauréat	18-45 ans			FAPE	

II. Conditions des prêts des jeunes et des femmes

Montant (FCFA)	Échéances	Taux d'intérêts	Différés	Modalités de remboursement
Jeunes du secteur informel (36-45ans)				
100 000 à 1 000 000	36 mois maximum	0% pour les PVH et 1% pour les autres	6 mois maxi	Par mois, par trimestre ou semestre
Jeunes (18-35 ans)				

Montant (FCFA)	Échéances	Taux d'intérêts	Différés	Modalités de remboursement
100 000 à 1 000 000	36 mois maximum	0% pour les PVH et 1% pour les autres	6 mois maxi	Par mois, par trimestre ou semestre
Femmes (18-65 ans)				
100 000 à 1 000 000	36 mois maximum	0% pour les PVH et 1% pour les autres	6 mois maxi	Par mois, par trimestre ou semestre
Jeunes titulaires de diplôme post baccalauréat (18-45)				
1000 000 à 1 500 000	36 mois maximum	0% pour les PVH et 2% pour les autres	Six (06) mois maxi	Par mois, par trimestre ou semestre

III. Conditions d'éligibilité, composition du dossier de demande de financement des jeunes et femmes

Conditions d'éligibilité des guichets	Composition du dossier de demande de financement
Guichet "36-50 ans"	
1. Etre de nationalité burkinabè	1. Demande manuscrite non timbrée adressée au coordonnateur du programme
2. Etre scolarisé ou non scolarisé	2. Une fiche de présentation et d'étude du microprojet (fiche à retirer gratuitement auprès des partenaires du PAE/JF et sur les lieux réservés à cet effet)
3. Etre âgé de 36 ans au moins et de 50 ans au plus	3. Une Photocopie non légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité du promoteur
4. Ne pas être salarié du public ou du privé	4. Photocopie du document de la garantie proposée (titre foncier, carte grise de véhicule ou moto, bulletins de salaire de l'aval, caution solidaire, matériels d'exploitation, nantissement...)
5. Etre une personne physique ou morale exerçant une activité dans le secteur informel ou désirant s'y investir	5. Une photocopie de la procuration si la garantie apportée appartient à une tierce personne et un certificat d'hérédité au cas où le propriétaire de la garantie es décédé (à présenter après accord du financement)
6. Avoir un projet rentable et créateur d'emplois	6. Une photocopie non légalisée de la carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité de l'aval
7. Jouir de sa pleine capacité juridique	7. Une photocopie non légalisée des actes de reconnaissance officielle pour les associations et groupements professionnels
8. Ne pas avoir un crédit en cours ou un engagement non honoré dans une structure de financement de l'Etat	8.l'engagement sur l'honneur (à présenter après accord du financement)
9. Accepter que l'UCG/PAE-JF et ses partenaires assurent le suivi de l'activité	
Guichet "18-60 ans" (uniquement des femmes)	

Conditions d'éligibilité des guichets	Composition du dossier de demande de financement
1. Etre de nationalité burkinabè	1. Demande manuscrite non timbrée adressée au coordonnateur du programme
2. Etre âgée de 18 ans au moins et de 60 ans au plus	2. Une fiche de présentation et d'étude du microprojet (fiche à retirer gratuitement auprès des partenaires du PAE/JF et sur les lieux réservés à cet effet)
3. Ne pas être salariée du public ou du privé	3. Une copie non légalisées de la carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité du promoteur
4. Etre une personne physique ou morale exerçant une activité ou désirant s'y investir	4. Photocopie du document de la garantie titre foncier, carte grise de véhicule, bulletins de salaire de l'aval, caution solidaire, nantissement...) ou engagement sur l'Honneur (après accord du financement)
5. Avoir un projet rentable et créateur d'emplois	5. Une photocopie de la procuration si la garantie appartient à une tierce personne et un certificat d'hérité au cas où le propriétaire de la garantie es décédé
6. Jouir de sa pleine capacité juridique	6. Une copie non légalisée de la carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité de l'aval
7. Ne pas avoir un crédit en cours ou un engagement non honoré dans une structure de financement de l'Etat (FAIJ,FAPE,FAARF,FASI)	7. photocopie non légalisée des documents pertinents (attestation de formation, toutes preuves matérielles de l'expérience du promoteur)
8. Accepter participer à la formation sur l'éducation financière	8. photocopie non légalisées des actes de reconnaissance officielle pour les associations professionnelles et les groupements féminins(récépissé ou agreement)
9. Accepter que l'UCG/PAE-JF et ses partenaires assurent le suivi de l'activité	9. Une copie non légalisées des CNIB des membres du groupe solidaire
	10. Une copie non légalisées des CNIB des trois (03) responsables des groupements et associations

Conditions d'éligibilité des guichets	Composition du dossier de demande de financement
	11. Fournir la fiche de caution solidaire légalisée pour les groupes solidaires (après accord du financement)
	12. la liste des sollicitantes pour les associations et groupements,
Guichet "18-35 ans"	
1. Etre de nationalité burkinabè	1. Une fiche de présentation et d'étude du microprojet (fiche à retirer gratuitement auprès des partenaires du PAE/JF et sur les lieux réservés à cet effet)
2. Etre âge de 18 ans au moins et de 35 ans au plus	2. Demande manuscrite non timbrée adressée au coordonnateur du programme
3. Etre scolarisé ou non scolarisé	3. Une copie non légalisée de la carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité du promoteur ;
4. Ne pas être salarié du public ou du privé	
5. Etre une personne physique ou organisation / collectif de jeunes muni d'un document de reconnaissance officielle et ayant un projet générateurs de revenus et créateur d'emplois	4. copie des documents pertinents (attestation de formation, toutes preuves matérielles de l'expérience du promoteur)
6. Etre de bonne moralité	5. Une copie non légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité du parrain ;
7. Jouir de sa pleine capacité juridique	6. Copie des actes de reconnaissance officielle pour les associations professionnelles.
8. Ne pas avoir un crédit en cours ou un engagement non honoré dans une structure de financement de l'Etat	7. L'engagement sur l'honneur (à présenter après accord du financement)
9. Accepter participer à la formation sur l'éducation financière ;	
10. Avoir l'aval d'un mentor ou d'un parrain ;	
11. Accepter que l'UCG/PAE-JF et ses partenaires assurent le suivi de l'activité.	
Guichets "jeunes titulaires de diplôme post baccalauréat (18-45) "	

Conditions d'éligibilité des guichets	Composition du dossier de demande de financement
1. Etre de nationalité burkinabè	1. Une fiche de présentation et d'étude du microprojet dûment renseignée (fiche à télécharger sur le site www.paejf.bf)
	2. S'inscrire sur la plateforme et joindre la fiche
2. Etre âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus	
3. Ne pas être salarié du public ou du privé	
4. Être titulaires de diplôme post baccalauréat (Minimum BAC+02)	
5. Etre une personne physique ou organisation / collectif de jeunes muni d'un document de reconnaissance officielle et ayant un projet générateurs de revenus et créateur d'emplois	
6. Jouir de sa pleine capacité juridique	
7. Ne pas avoir un crédit en cours ou un engagement non honoré dans une structure de financement de l'Etat	
8. Accepter participer à la formation sur l'éducation financière	
9. Accepter que l'UCG/PAE-JF et ses partenaires assurent le suivi de l'activité	
10. Accepter que l'UCG/PAE-JF et ses partenaires assurent le suivi de l'activité	

Les documents suivants seront réclamés après accord du financement :

1. Une demande manuscrite non timbrée adressée au coordonnateur du programme
2. Une copie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité du promoteur ;
3. Le document de la garantie proposée (titre foncier, carte grise de véhicule ou moto, bulletins de salaire de l'aval, caution solidaire, matériels d'exploitation, nantissement...)
4. Une procuration si la garantie apportée appartient à une tierce personne et un certificat d'hérédité au cas où le propriétaire de la garantie est décédé ;
5. Une copie légalisée de la carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité du parrain ou mentor ;
6. Une Copie légalisée de l'acte de reconnaissance officielle pour les associations et groupements professionnels ;
7. L'engagement sur l'honneur ;
8. Une copie légalisée du diplôme universitaire ou attestation de succès (bac+2 minimum).